



POLITIQUE ACTIONNARIALE ET D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

VERSION FRANÇAISE

Alséa Partners adopte une approche pragmatique en matière d'exercice des droits de vote. L'exercice des droits de vote n'est pas systématique et dépend du cadre d'intervention ainsi que des intérêts des clients.

Lorsque cela est jugé pertinent, Alséa Partners peut exercer les droits de vote attachés aux instruments financiers, directement ou avec l'appui de prestataires spécialisés.

Dans ce cadre, Alséa Partners vote généralement en faveur des propositions du management, sauf lorsque celles-ci ne sont pas jugées alignées avec les intérêts des clients.

L'exercice des droits de vote s'inscrit dans une démarche de suivi des participations et peut s'accompagner d'un dialogue avec les émetteurs sur des sujets de gouvernance, de stratégie ou de durabilité.

Alséa Partners se réserve la possibilité de faire évoluer cette approche en fonction du développement de ses activités, des attentes de ses clients et des évolutions réglementaires.